

*PROJET ARCADIE*

# LE CUMUL DES MANDATS CHEZ LES PARLEMENTAIRES



*Juillet 2021*

**PROJET  
ARCADIE**



# PARLEMENTAIRE ET ÉLU LOCAL : LE POINT SUR LE CUMUL DES MANDATS



Alors qu'ils étaient plus de 400 députés à cumuler leur mandat parlementaire avec un mandat exécutif local sous la XIV<sup>e</sup> législature, aujourd'hui, les députés cumulent de moins en moins. Il était pourtant un tiers à se présenter aux élections départementales et régionales de juin 2021.

Sur la base des fichiers de résultats mis en ligne, il a été possible d'actualiser les mandats locaux des parlementaires et de faire une synthèse sur le cumul des mandats.

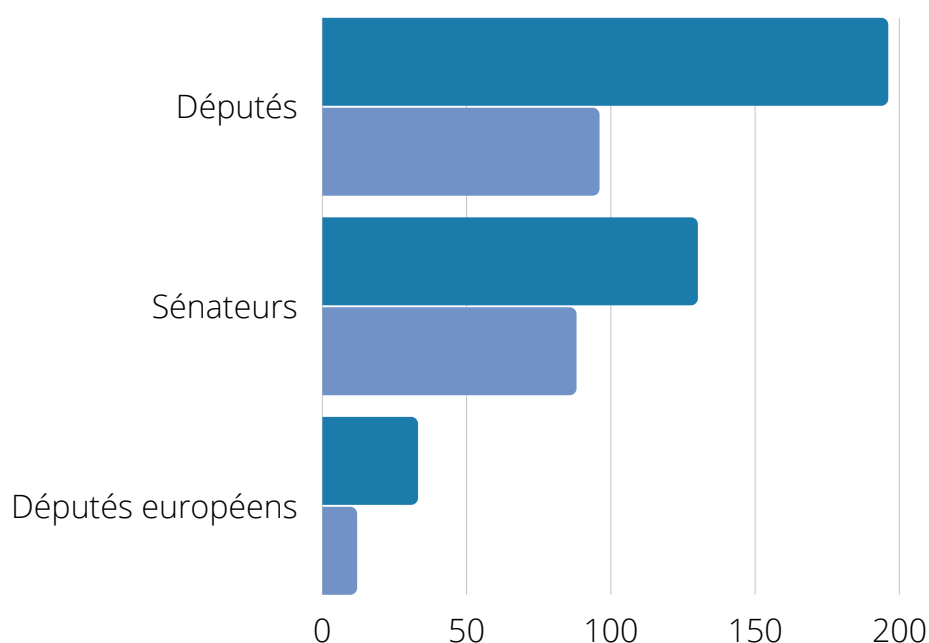
Le Ministère de l'Intérieur, contrairement aux années précédentes, n'a pas fourni de fichiers à part, listant les parlementaires, qui intégreront les conseils départementaux et régionaux.

Le cumul des mandats est disponible sous forme de tableau [ici](#) ainsi que dans le [moteur de recherche croisée](#).

# Les candidats et les élus : répartition par chambre

Pour les élections départementales et régionales 2021, **359 parlementaires** ont décidé de se présenter. Ils sont **196 à avoir été élus**.

La répartition par mandat est la suivante :



- 196 députés à s'être présentés pour 96 à avoir été élus ;
- 130 sénateurs pour 88 à avoir été élus ;
- 33 députés européens, pour 12 à avoir été élus.

Il est à noter que certains se sont présentés à la fois pour les départementales et les régionales et ont été élus dans les deux types d'instance.

Chambre	Candidats	Élus	Total d'élus	Pourcentage de candidats	Pourcentage d'élus
Assemblée nationale	196	96	572	34,27%	16,78%
Sénat	130	88	348	37,36%	25,29%
Parlement Européen	33	12	79	41,77%	15,19%

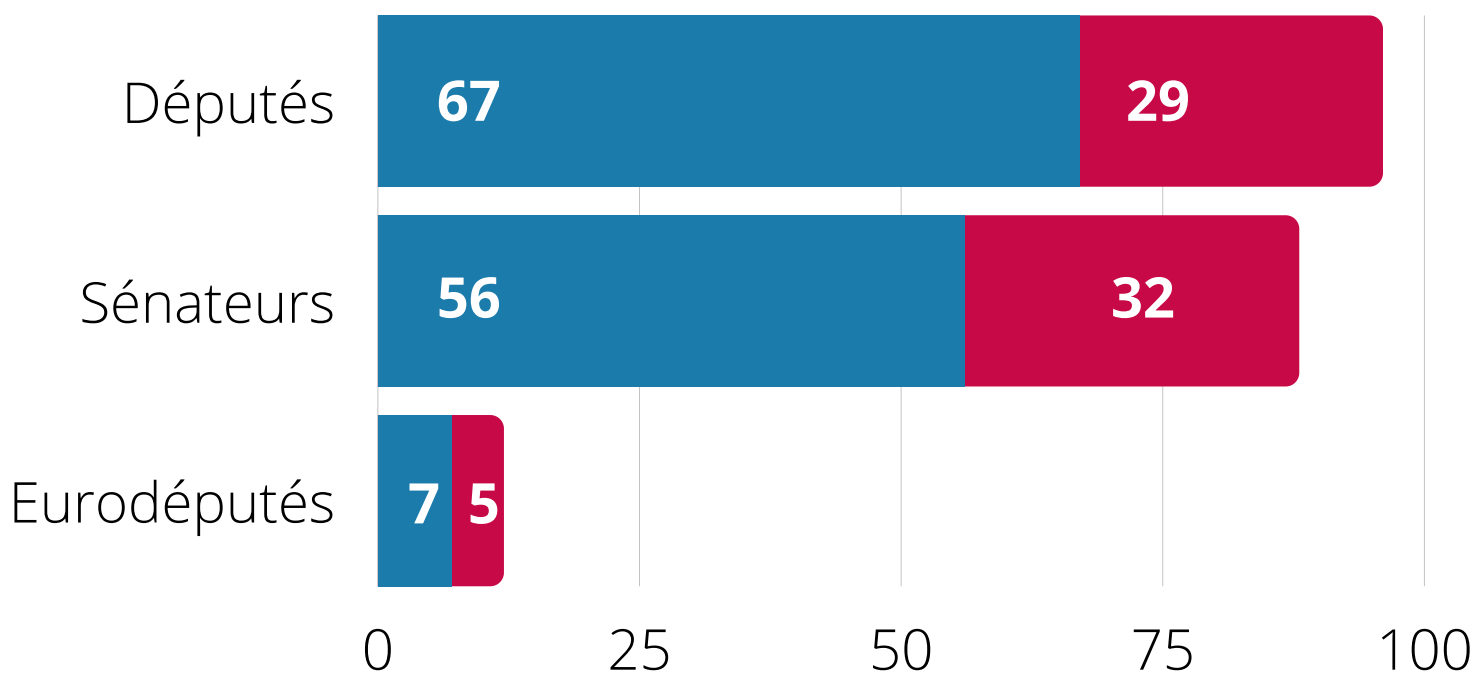
## Les candidats : répartition par civilité

En dehors de la quasi-parité des membres français du Parlement européen, ce sont les hommes parlementaires qui se présentent majoritairement à ces deux élections et qui les ont remportés.

139 candidates parlementaires pour 66 élues.



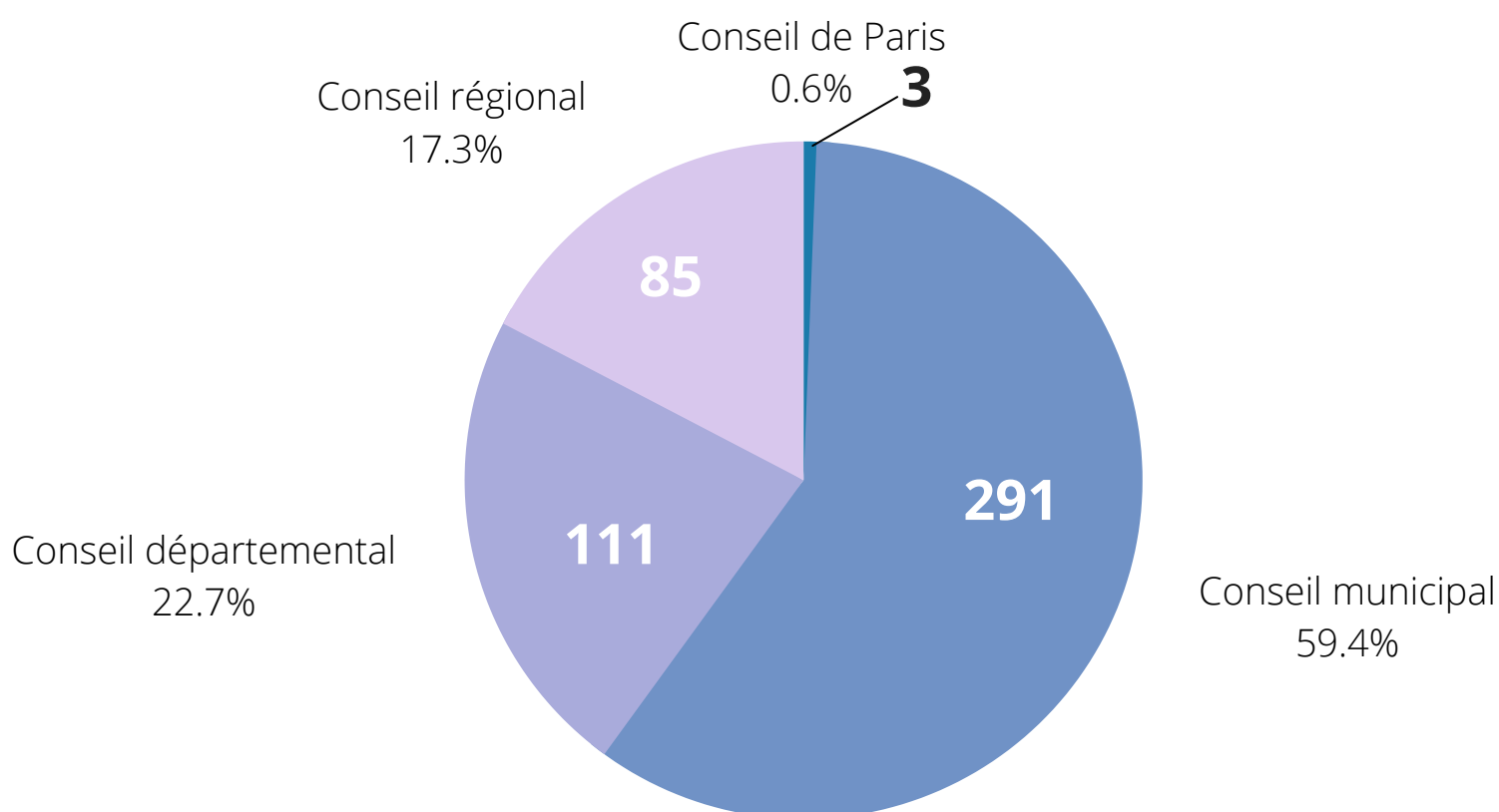
220 candidats parlementaires pour 122 élus



*Remarque : certains parlementaires se sont présentés aux élections régionales et départementales et ont gagné un siège dans les deux types d'instance.*

# Le cumul des mandats chez les parlementaires

Aujourd'hui, les parlementaires qui cumulent sont présents dans 4 assemblées locales : le Conseil de Paris, les conseils municipaux, les conseils départementaux et les conseils régionaux.



La répartition par chambre est la suivante :

Chambre	Conseil de Paris	Conseil municipal	Conseil départemental	Conseil régional	Total membres	Pourcentage d'élus cumulant	
Assemblée nationale	2	157	53		43	574	38,50%
Sénat	0	126	58		30	348	53,73%
Parlement Européen	1	8	0		12	79	25,31%

**Deux remarques : entre les élections de juin 2020 et juillet 2021, la composition de l'Assemblée nationale a changé. Par ailleurs, certains parlementaires cumulent plusieurs mandats locaux.**

# Le cumul des mandats : répartition par parti politique

Sans réelle surprise, puisqu'ils étaient les plus nombreux à se présenter, ce sont les parlementaires appartenant aux Républicains qui cumulent le plus. Néanmoins, les parlementaires de La République En Marche ne sont pas réfractaires à ce vestige de l'ancien monde.

Le tableau ci-dessous inclut les 4 mandats locaux évoqués précédemment et réunit les trois types de mandats parlementaires.

Parti politique d'adhésion	Nombre de parlementaires cumulant avec un mandat local
Les Républicains et assimilés	165
La République en marche	68
Parti socialiste	48
UDI et assimilés	30
Mouvement Démocrate (MoDEM)	24
Sans étiquette	23
Parti Communiste Français	15
Rassemblement National	13
Les Centristes	8
Agir - La Droite Constructive	7
Europe Écologie Les Verts	5
Mouvement radical, social et libéral	5
Ensemble pour une Martinique nouvelle	2
Génération.s, le mouvement	2
Debout La France	1
Ensemble!	1
La France Insoumise	1
Libres !	1
Ligue du Sud	1
Mouvement Républicain et Citoyen	1
Objectif Réunion	1
Parti Radical de Gauche	1
Pè a Corsica	1
PEYI-A	1
Place publique	1
Pour La Réunion	1
Régions et Peuples Solidaires	1

---

## Le cumul des mandats : conséquence pratique

Certains parlementaires ayant gagné la présidence de leur région ou de leur département, vont quitter leur mandat national.

Pour les députés, ils seront remplacés par leur suppléant, à moins d'un an du renouvellement total de l'Assemblée nationale.

Le cumul temporaire est possible si un contentieux électoral survient, auquel cas, le parlementaire peut garder les deux mandats, le temps que le contentieux soit réglé.

Les prochaines échéances électorales sont l'élection présidentielle de 2022 et les élections législatives de 2022.

---



<https://projetarcadie.com/>

---